211.2.01

Assemblé Générale. 16 mai 1978.

Ordre du jour : 1. Procédure.
2. Ventilation
3. travail d'été.
4. avis de motion
5. party.
6. colloques police liberté.
7. Varia.

L'ordre du jour est proposé par Jean Soublière, secondé par André Bouché. Robert Bernbé est secretaire et Julie Larose preside.

2. Il est proposé par Denis Lachance, que l'exécutif de l'A.E. commence à ventiler le budget 78-79 (20% juillet) en prevision de la rentré A-78. Secondé par André St-Jean
Unanimité.

3. Il est proposé par Jean Soublière que le travail qui soit effectuer cette été soit :
a) la fermeture des livres
b) reorganisation du café et l'accomplissement des taches Tecnique (permis...)
c) aménagement de l'imprimerie.
d) menage au B.I.P., à la Radio, au C.I.R. et au atelier d'art.
e) Agenda de l'A.E.
f) Poing (1er) Bilan de l'An 77-78.
g) Preparation de la rentré.
1. assemblé générale.
=> . modification à la charte.
. politique pédagogique.
. plan directeur. (locaux)
. echeancier de reunion.
. etc...

Alain Brunel amande la proposition au point (d) dans le but de la spécifier. Il propose, la reclassification du système de fiches et étiquettes des disques et le ménage dans le studio A. (information - bibliothèque). Il y aura 1 personnes payés été designé par la radio.

Jean Plamondon seconde.

10 pour - 0 contre - 4 abstention.

Patricio Kerouak propose que le travail au atelier d'art soit la renovation (peinture et disposition), la reception du matériel, l'inventaire et la verification de budget et qu'il soit fait par 3 pers payé pendant 3 semaine. Yvon Taillefert seconde la proposition Unanimité.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Jean Soublière propose 2 personnes à temps plein et 1 1/2 pers à temps partiel ou plein (selon le besoin des temps plein de cette été)

La proposition est secondé par Jaques Thériault.

Unanimité.

Alain Brunel propose que toutes personnes qui travailleront cet été reviennent l'année prochaine à temps plein.

Jaques Thériault seconde.

Robert Bérubé propose comme postulant au 2 poste à temps plein, l'executif: Jean Soublière et André St-Jean. Alain Brunel seconde. Unanimité.

4. Avis de motion.

L'assemblée maintient l'avis de motion.

5. Party.

L'assemblée ne voit pas d'inconvénient à ce qu'il y ait deux party de suite.

Levé de l'assemblée. L'ordre du jour est inachevé dû au manque de temps.